

Compte rendu de séance

Séance du 11 Décembre 2012

L' an 2012 et le 11 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

Présents : M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BELLAT Nathalie, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole, MM : JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, MARTIN Nicolas, VAN BELLE Jacques

Absent(s) : MM : BARANGER Olivier, FILLON Michel, LANGLAIS Anthony, RIVIERRE Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/12/2012

Date d'affichage : 06/12/2012

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 14/12/2012

et publication ou notification
du : 14/12/2012

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Hervé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

PRESENTATION AVANT PROJET STATION EPURATION IRH
ZDE - Communauté de communes de la Forêt
MOTION CONTRE LA PROPOSITION DE LOI NE PRENANT PAS EN COMPTE L'AVIS DES ADJOINTS POUR LA CELEBRATION DU MARIAGE HOMOSEXUEL
REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE D'EGLISE
REVALORISATION DE LA PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF
TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 1er JANVIER 2013
TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE RIVE DU NAN 1er JANVER 2013
TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL HORS ESPACE CINERAIRE

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal à 19h30.

Monsieur Hervé Joly est nommé secrétaire de séance.

1°) Présentation de l'avant projet de la station d'épuration de la commune

IRH, en charge des travaux de réhabilitation des réseaux et de l'étude de la construction de la nouvelle station d'épuration vient présenter ses conclusions.

Monsieur Quentin Weber présente la partie technique.

Monsieur Jean-François Schaeffer la partie financière.

Le public étant plus nombreux qu'à l'habitude, Monsieur le Maire interviendra à plusieurs reprises lors de cette présentation afin de rappeler au public qu'il ne peut intervenir sans son autorisation expresse lors des levées de séance.

Présentation technique :

La station d'épuration actuelle a été créée il y a 30 ans pour une capacité de 1 000 équivalent habitants.

Les prévisions concernant l'extension des réseaux, les zones urbanisables à court terme et en tenant compte des réserves d'urbanisation future, amènent à envisager une station d'épuration de 1 800 équivalent habitants faisant référence au schéma d'assainissement communal réalisé en 2005.

Monsieur Weber présentent alors tous les critères à prendre en considération : les études géotechniques du site, les essais de perméabilité, la gestion du temps de pluie.

Il présente ensuite le déroulé de l'étude : le prétraitement, la filière eau, la filière boue (2 solutions), les équipements complémentaires, les aménagements généraux, la démolition des installations existantes.

Saint-Lyé-la-forêt a ainsi la possibilité de retenir 2 solutions adaptées à la situation de la commune : les lits plantés de roseaux, ou l'épaississement et le stockage en silo.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal.

Monsieur Van Belle rappelle à l'assemblée l'obligation de faire du neuf, qu'une simple mise aux normes n'est pas envisageable sur un tel ouvrage.

Monsieur le Maire précise que suite à différentes visites dans des ouvrages similaires voisins, les procédés de traitement actuels ne produisent pas de nuisances olfactives, ni de nuisances sonores.

Madame Beaud'huy s'interroge sur la surface nécessaire à un tel ouvrage. 7000m² sont nécessaires.

Monsieur le Maire lève à la séance à 20h10 afin que le public puisse poser des questions aux ingénieurs d'IRH.

La séance reprend à 20h30.

Présentation financière :

Investissement solution 1 = filière boues par lits plantés de roseaux
1 270 000 € HT et 45 000 € HT de frais annuels de fonctionnement.

Investissement solution 2 = filière boues par épaissement et stockage en silo
1 223 000 € HT et 65 000€ HT de frais annuels d'exploitation

Monsieur Schaeffer présente ensuite l'impact financier de ces travaux sur le prix de l'eau.

Monsieur Triffault explique aussi le décalage entre la date de versement des subventions attribuées et la date de fins de travaux. La collectivité devant avancer les fonds durant 2 à 3 ans.

Monsieur Van Belle déplore que les membres du conseil municipal en séance du 11 septembre 2012 se soient arrêtés sur la solution de s'engager dans de tels travaux avec participations financières du département et de l'agence de l'eau sans avoir étudié d'autres solutions, telles que le partenariat public/privé, la délégation de service, le marché concessif, ou la levée d'obligations auprès des habitants.

Monsieur le Maire lève à la séance à 21h00 afin que le public puisse poser des questions aux ingénieurs d'IRH.

La séance reprend à 21h20.

2°) Compétence Zone de Développement Eolien - ZDE - Communauté de communes de la Forêt

réf : 2012-70 A la majorité (pour : 7 / contre : 0 / abstentions : 2)

Le conseil communautaire a délibéré pour prendre la compétence Zone de Développement Eolien. Le Schéma Régional Climat Air Energie a classé 3 communes de la CCF comme favorable au développement de l'éolien (Aschères-le-marché, Neuville-aux-Bois, Montigny). Considérant que les recettes provenant de l'activité « éolien » bénéficieront à la CCF, les élus proposent de prendre cette compétence.

Monsieur le Maire précise que la commune de Montigny a refusé de s'engager dans un programme éolien, et que Neuville-aux-Bois et Aschère-le-Marché font des études.

Madame Bellat souhaite savoir si d'autres communes se sont prononcées sur cette compétence.

Monsieur Lefèvre s'inquiète des conséquences et de la participation financière de la commune sur ces projets.

Monsieur le Maire précise d'une part que le territoire de la commune de Saint-Lyé-la-Forêt n'est pas concerné par l'éolien et Monsieur Joly ajoute d'autre part, qu'il n'y a aucune impact financier sur le budget communal vis-à-vis de la CCF. La CCF étant en fiscalité propre, c'est elle qui recevra les primes liées à l'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, deux abstentions, Madame Bellat Nathalie, Monsieur Lefèvre Jean-François décide de transférer la compétence "Etude et mise en place des zones de développement éolien" à la communauté de Communes de la Forêt,

3°) Motion contre la proposition de loi ne prenant pas en compte l'avis des adjoints pour la célébration du mariage homosexuel

réf : 2012-71 A la majorité (pour : 2 /contre : 0 / abstentions : 7)

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur un point du projet de Loi visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

Le maire ou les élus recevant délégation, officient auprès des postulants au mariage pour recevoir leurs assentiments aux articles du Code civil qui gèrent ce mariage. Monsieur le Maire estime que cette responsabilité engage les élus et motive donc cette motion qui a pour objectif d'alerter les Parlementaires sur les conséquences de leur décision sur ce projet de Loi. Un principe est affirmé dans cette motion : l'avis des élus municipaux officiers d'état civil doit être pris en compte par des Parlementaires au même titre que l'avis du Maire concernant le mariage des personnes de même sexe si le texte de loi autorisant le mariage homosexuel était adopté.

Monsieur Joly estime qu'il est trop tôt pour se prononcer, la Loi n'étant ni votée, ni promulguée, Madame Beaud'huy le rejoint sur ce point.

Monsieur le Maire affirme qu'au contraire, il est nécessaire de faire entendre les positions des élus afin que les adjoints ou conseillers ayant délégation officier état civil puissent avoir le choix eux aussi, au même titre que le Maire.

Monsieur Joly rappelle alors que si la loi est votée et appliquée, le refus de célébrer le mariage sera alors illégal. Il affirme aussi qu'il ne s'opposera pas à la célébration d'un mariage de couple de même sexe. Il précise que le maire est, sur la commune, le représentant de l'Etat et qu'il est tenu de respecter et de faire respecter, dans le cadre de ses attributions fonctionnelles, les lois de la République.

S'ensuit alors l'expression des idées de quelques conseillers sur ce débat.

Concernant la motion, le conseil municipal après en avoir délibéré l'adopte par deux voix 2 pour Messieurs Triffault Jean-Paul et Van Belle Jacques, et 7 abstentions.

4°) Revalorisation de l'indemnité de gardiennage d'église

réf : 2012-72 A l'unanimité (pour : 9 /contre : 0 /abstentions : 0)

Monsieur le Maire propose de revoir à la hausse les tarifs communaux. L'INSEE informe que les prix à la consommation ont augmenté **de 1,9% sur un an.**

Il s'agit pour le conseil municipal de valider ces tarifs ou de les modifier

- a) Le conseil municipal, à l'unanimité décide une revalorisation de l'indemnité de gardiennage d'église de 1,9%, soit un montant de 163 €.

b) Revalorisation de la PAC

réf : 2012-73 A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter cette surtaxe de 1,9% à compter du 1er janvier 2013, soit un montant de 1700 €

c) Tarifs de location de la salle polyvalente au 1^{er} janvier 2013

réf : 2012-74 A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les tarifs de la salle polyvalente suivants soit une augmentation de 1,9% arrondis par défaut ou par excès :

			Journée	Week-end	Vendredi soir	DOS- ETTE JAVEL	
PRIX	<u>HABITANT</u> <u>S</u>	Avec cuisine	129,00€	193,00€	84,00€	+ 1€	Caution de 400€+ attestation d'assurance
		Sans cuisine	73,00€	111,00€	53,00€		
	<u>EXTERIEU</u> <u>RS</u>	Avec cuisine	263,00€	394,00€	106,00€		
		Sans cuisine	129,00€	193,00€	84,00€		
<p>Chauffage et matériel (tables et chaises) compris dans le prix de location</p> <p>Location de 9h00 à 9h00 pour une journée Location de 9h00 le samedi à 18h00 le dimanche pour le week-end Location de 17h00 le vendredi à 9h00 le samedi pour le vendredi soir</p>							

d) Tarifs de location de la salle Rive du Nan 2013

réf : 2012-75 A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les tarifs de la salle Rive du Nan suivants :

			24h	36h	48h	VIN (*) HONNEU R	DOSET TE JAVEL	
PRI X	<u>HABITANT</u> <u>S</u>	Avec cuisine	<u>407 €</u>	<u>509 €</u>	<u>611€</u>	<u>204 €</u>	+ 5 € (5 doses)	Caution de 750 €+ attestation d'assurance
		Sans cuisine	356 €	433 €	509 €	153 €		
	<u>EXTERIEU</u> <u>RS</u>	Avec cuisine	<u>917 €</u>	<u>1 172 €</u>	<u>1 375€</u>	<u>305 €</u>		Caution de 1 500 €+ attestation d'assurance
		Sans cuisine	815 €	1 019 €	1 222 €	255 €		

Chauffage et matériel (tables et chaises) compris dans le prix de location

**du samedi 9h00 au dimanche 9h00 pour 24h
du samedi 9h00 au dimanche 18h00 pour 36h
du samedi 9h00 au lundi 9h00 pour 48h**

(*) VIN D'HONNEUR : uniquement le samedi après midi de ? à 20h

e) Tarifs des concessions au cimetière communal, hors espace cinéraire

réf : 2012-76 - A la majorité (pour : 7 contre : 0 / abstentions : 2)

Concernant le tarif des concessions du cimetière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité, deux abstentions Madame Beaud'huy Nicole et Monsieur Triffault Jean-Paul, le maintien des tarifs suivants

Concession de 15 ans : 100 €

Concession de 30 ans : 200 €

Concession de 50 ans : 300 €

Questions diverses :

- La date des vœux du Maire aura lieu le 18 janvier 2013.
- La mairie est normalement fermée au public la journée du lundi. Ainsi, Monsieur le Maire a accepté les congés du personnel administratif et technique les lundis 24 et 31 décembre. Monsieur le Maire assurera la permanence pour l'inscription sur liste électorale de la commune le lundi 31 décembre de 9h00 à 12h00. Il n'y a pas d'élection en 2013, il devrait y avoir peu de demandes par rapport à l'an passé.
- Monsieur le Maire informe des montants des travaux : le virage rue du coudresceau, les chicanes ou ralentisseurs rue du plessis.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que des membres du SIRTOMRA seront reçus en mairie lundi 17/12/2012 afin de trouver des solutions aux problèmes signalés récemment par mail – photos à l'appui, lors du ramassage des ordures ménagères.

Complément de compte-rendu:

La séance est levée à 22h20.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 15 janvier 2013 à 19h30

En mairie, le 12/12/2012
Le Maire
Jean-Paul TRIFFAULT